

REVUE

DE LA

# NUMISMATIQUE

**BELGÈ,**

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—  
2<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME VI.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

—  
1856

REVENDEICATION,  
**AU NOM DE ROBERT II D'ARTOIS,**

DES DENIERS QUI LUI SONT CONTESTÉS.

PL. XVIII, nos 1, 2 ET 3.

---

La crainte d'entrer dans de nouvelles discussions où le calme ne présiderait pas, m'avait fait renoncer à examiner de nouveau la question d'attribution des deniers inscrits du nom de *Robert*, autrement que par la note ajoutée à ma lettre à M. R. Chalon (1). J'avais pressenti une persistance d'irritation, toujours mauvaise consillère, jamais impartiale, telle enfin qu'elle se manifeste dans un article du dernier numéro de la *Revue belge de numismatique*. Son auteur traite aussi, à sa manière, la question dont il s'agit, et l'amène à un résultat tout différent de celui obtenu par son devancier immédiat. M. Serrure et M. Piot s'accordent toutefois pour enlever aux comtes d'Artois, les monnaies qui portent leurs noms, et l'une d'elles même, le nom d'une localité de leur domaine. En présence de deux opinions, aussi en opposition avec celle par moi exprimée, qu'elles le sont entre elles, il ne m'est plus permis de m'en tenir à la

(1) *Revue de la numismatique belge*, 2<sup>e</sup> série, t. VI, p. 547.

note dont j'ai parlé, et je suis forcément entraîné à défendre les droits, la propriété des comtes d'Artois; en présence de l'interprétation erronée et malveillante pour moi, donnée à la notice de M. C. A. Serrure, je me vois en même temps forcé à l'examen, le plus succinct possible toutefois, du travail numismatique du jeune et intelligent auteur des *Observations archéologiques à propos de quelques monnaies inédites de Saint-Omer*.

M. Serrure, plus que tout autre, doit être étonné de la signification donnée à l'ensemble de ses observations; lui qui abonde dans mon sens, ne s'attendait pas, sans doute, à être signalé comme mon adversaire; lui qui accepte la presque totalité de mes attributions audomaroises, ne peut pas être *obligé souvent, très-souvent de contrarier mes opinions*. Le travail de M. Serrure est un développement de ceux où j'ai pris l'initiative des attributions audomaroises, en posant des principes qu'il a adoptés et qu'il cherche à étendre; de celui surtout où j'ai dit que *la puissance de l'analogie pourrait faire apparaître quelques attributions nouvelles de monnaies pour Saint-Omer*. Le travail de M. Serrure est en hostilité avec d'autres opinions fondamentales que les miennes; voilà ce qu'il importait de masquer sous des expressions louangeuses, en demeurant dans des généralités.

L'éloge de M. Serrure devait être autre chose que l'abri d'un mauvais vouloir contre moi. Son œuvre mérite mieux que cela; elle mérite plus que des phrases banales d'admiration, assaisonnées d'attaques par ricochets; plus qu'une approbation sans réserve, dont le motif par trop apparent, ne doit pas flatter le jeune auteur; plus qu'une appréciation fautive et sans portée. Ce que mérite l'œuvre de M. Ser-

rure c'est une évaluation sérieuse, un examen impartial et, par conséquent, critique.

La véritable valeur de l'œuvre de M. Serrure n'est certes pas, en s'occupant d'une seule ville, dont la plupart des sujets typiques avaient été signalés déjà, d'avoir su *bien localiser les types des ateliers monétaires*; elle n'est pas de n'avoir jamais perdu *de vue la loi des types et leur filiation*, puisque ce mérite lui est refusé au sujet des deniers portant le nom *Robert*. Sa véritable valeur, au contraire, est de n'avoir pas contesté à une localité artésienne ce qui lui appartient légitimement; de n'avoir pas hésité à reconnaître à une ville, une grande quantité de types divers, qu'il serait impossible d'encadrer dans le xiii<sup>e</sup> siècle seulement, et aussi dans la deuxième moitié du xii<sup>e</sup>; d'avoir su pour cela s'affranchir des exagérations sigillo-monétaires; d'avoir compris, incomplètement encore à la vérité, l'ancienneté des petits deniers artésiens; d'avoir accepté et reconnu leurs caractères distinctifs de toutes autres monnaies, leur supériorité artistique; d'être entré largement dans une voie nouvelle pour la Belgique. Mais tout cela ne pouvait pas être dit par tout examinateur de son œuvre, en supposant même qu'il l'ait compris.

La plupart des dates approximatives d'émission des deniers audomarois, proposées par moi, ont été acceptées par M. Serrure; celles qu'il pose en rectification, sont très-contestables; le jeune auteur doit y tenir peu, car il s'étonne que j'aie cherché à les préciser, *trop tôt*, dit-il. Il oublie qu'en cela comme en attributions, j'ai pris une initiative, commandée par mon désir d'éclaircir des points douteux; ce n'est pas lui qui doit oublier que notre numismatique flan-

dro-artésienne est dans des conditions particulières ; qu'on n'avancera dans la voie du classement si difficile des très-nombreux deniers de système artésien, qu'à la condition d'aller résolument à la recherche de la vérité. M. Serrure, heureusement pour lui, comprend le plus souvent les monnaies par leurs détails et par l'ensemble de leurs types, choses inséparables pour juger de leur âge. Il est loin de s'élever contre la pensée des légendes elliptiques et énigmatiques, car il les reconnaît, au contraire, formellement et les interprète avec une véritable hardiesse ; seulement il veut restreindre toutes les abréviations des légendes aux initiales de trois mots ; c'est une limitation quelque peu hasardée, qui constate, du reste, au lieu de le détruire, le principe des légendes sigliques, dont l'existence ne peut plus être méconnue.

M. Serrure a eu le talent de rendre possible l'attribution d'un tiers de sol mérovingien à la ville de Saint-Omer, malgré des difficultés sérieuses, non encore entièrement aplanies. Le nom d'*Audemar*, évêque et monétaire tout à la fois, serait plus convenable toutefois sur les triens de Térouane, dont je possède maintenant un exemplaire, que sur ceux du bourg de *Sithieu*. Un monétaire du même nom signe les triens d'*Ambrovic* (1). Le parti tiré par M. Serrure de la bélière attachée au tiers de sol dont il s'agit, est peut-être un peu forcé pour l'époque du VII<sup>e</sup> siècle. L'usage de suspendre des monnaies au cou, passa des païens aux chrétiens. Dans les sépultures romaines, on trouve assez souvent des monnaies percées et quelquefois encore atta-

(1) BARTHÉLEMY, *Manuel*, pp. 42 et 54.

chées aux défunts (1). Le roi Childéric en portait quatre (2). Saint Germain ayant trouvé une monnaie sur laquelle était une croix, l'offrit à sainte Geneviève, en l'engageant à la porter au cou (3). Plus tard seulement la vénération pour les monnaies modifia son caractère. La plupart des monnaies principales de saint Louis sont trouées, dit de Marchangy (4), parce que les bonnes gens, se persuadant que les monnaies du saint roi ont une vertu miraculeuse, les percent pour les suspendre au cou des malades.

Le rajeunissement du grand denier de Saint-Omer n'est que fictif et ne sera même jamais démontré. Ce denier est l'imitation d'un type paru en Angleterre à la fin du x<sup>e</sup> siècle ; il est oiseux de rechercher s'il est des dernières années de ce siècle ou du commencement du suivant ; il est puéril d'en faire l'objet d'une observation critique. Quant à la question de savoir par quelles lettres il faut compléter le mot indiqué par la finale ....*oldus* de la légende du revers, toutes les conjectures sont permises ; je tiens à la mienne par les raisons que j'ai données. L'opinion qui voit, dans le *Rainoldus* des grands deniers de Bergues-Saint-Vinoc, un abbé du monastère de cette ville, n'est pas admise généralement, et l'auteur des Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre, ne l'avait pas d'abord exprimée. Modifier les noms propres pour les amener à l'orthographe dont on a besoin, c'est commode sans doute, mais c'est peu sa-

(1) DE CAUMONT, *Cours d'antiquités monumentales*.

(2) ANASTASIS.

(3) SURIUS, 51 julii. BARONIUS, an. 429.

(4) *Tristan le Voyageur*, t. III, p. 503, d'après SPONDE et LEBLANC, p. 197.

tisfaisant. Tous les titres anciens appellent cet abbé *Rumoldus* et non *Rainoldus* (1).

L'attribution à Hugues Capet du denier d'Arras que j'ai donné à Eudes, d'accord alors avec tous les numismates, serait une bien faible base de la pensée de considérer Baudouin IV comme le premier comte de Flandre qui battit monnaie en son propre nom, si elle était seule. Lire VGO au lieu de ODO avec les trois lettres placées dans le champ, est aussi peu facile que peu d'accord avec l'orthographe *ordinaire* du x<sup>e</sup> siècle (2). Le *Gratia Dei rex* en légende, après la chute de la dynastie carlovingienne, est une rare exception ; la position primitive de la royauté capétienne ne lui permettait guère cette formule. Le style de ce denier le place rigoureusement entre les monnaies de Charles le Chauve et celles de Charles le Simple, à Arras ; déjà le numéraire de Lothaire y a une autre physionomie. Historiquement, il est peu probable que Hugues Capet, dont le monnayage royal est à peine prouvé, ait monnayé à Arras, en dehors de son domaine privé, et ait pris, sur les deniers

(1) Voy. la *Revue de la numismatique belge*, 2<sup>e</sup> série, t. IV, p. 202, le grand cartulaire de Saint-Bertin et le *Chartularium sithiense*, publié par M. GUÉRARD, p. 178.

(2) Ce qui démontre que le prétendu G n'est qu'un O défectueux, auquel il manque fort peu du trait formant sa rondeur, et cela par la faute de la frappe, c'est que sur les deux deniers ce n'est pas le même O qui se trouve tant soit peu ouvert. Le prétendu V est dans les mêmes conditions ; sur l'un des deux exemplaires, il est complètement fermé et forme un D non entièrement triangulaire ; sur l'autre son ouverture est encore due à une frappe imparfaite sans doute. En principe, les monnaies du moyen âge pèchent bien plutôt par l'absence des parties des types que par surabondance. Selon ce principe, les deux signes

de cette ville, le titre de roi <sup>(1)</sup>. La dégénérescence des grands deniers de cette ville, s'est faite sous l'empire du monogramme *carolin*, conservé sur les monnaies de Lothaire <sup>(2)</sup>; elle aurait eu lieu avec ce qu'on pourrait nommer le type *hugonien*, s'il avait été porté par les dernières pièces royales frappées, au x<sup>e</sup> siècle, dans la capitale de la Flandre et depuis de l'Artois.

#### LES DENIERS PUBLIÉS PAR MOI.

Ce n'est pas sans peine que l'on est parvenu à déterminer l'emploi de certains types, préférablement à tous autres, dans certaines localités monétaires. Les premiers numismates qui ont écrit sur le classement des petits deniers du système artésien, n'ont dépouillé aucune ville; ils ont cherché la vérité, l'ont souvent mais non toujours rencontrée, et ils ont ouvert la voie des découvertes. Il ne faut pas exagérer l'importance des résultats obtenus aujourd'hui. Presque aucune ville de celles qui, on le sait maintenant, ont des types ordinaires, n'a le monopole exclusif d'un ou de plusieurs

entièrement circulaires et celui presque triangulaire, tout à fait fermé, seraient les véritables et les autres des lettres incomplètes. Du reste, pour lire VGO, il faut ne pas tenir compte, non-seulement de la position des trois lettres dans le champ de la monnaie, mais encore de celle relative entre elles (voir la *Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, t. IV, p. 418, et mon *Histoire monétaire d'Artois*, pl. II, n<sup>o</sup> 19).

(1) Ici, le monogramme *carolin*, n'ayant pas été inscrit, le *gratia dei rex*, de la légende, ne peut s'accorder qu'avec le nom posé dans le champ du denier.

(2) Voir l'*Histoire monétaire d'Artois*, pl. II, n<sup>o</sup> 25<sup>bis</sup>. Un denier et une obole de Lothaire, édités par MM. Fougères et Conbrouse, ont le même monogramme.

sujets typiques. Le triangle de Lille se rencontre à Bourbourg, à Ypres, à Béthune et probablement autre part, à en juger par des pièces inclassées qui le portent ; le lis de Lille se retrouve à Bergues et dans tous les Pays-Bas ; le buste d'évêque de Dixmude se montre à Liège, à Ostende, si l'on accepte une rectification proposée, comme dans plusieurs autres localités ; la tête de profil et l'épée se voient presque partout. Il faut une grande réserve encore quand on parle du classement des deniers de style artésien. Ce n'est pas lorsqu'on ne peut montrer les monnaies, les premières émises dans la ville qui a donné son nom au système monétaire de la Flandre ; ce n'est pas en présence d'attributions comme celles faites à Saint-Venant, à Orchies, à Cassel, villes dont on ne trouve aucun document monétaire, aucun souvenir de fabrique de monnaies, aucun petit denier portant leur nom ; ce n'est pas lorsqu'on a des ateliers monétaires certains, aussi peu fournis de monnaies que le sont Aire, Bergues-Saint-Vinoc et Bourbourg, qu'il faut parler avec assurance de la bonté des systèmes de classement actuellement en vogue ; ce n'est pas en présence de la grande quantité de petits deniers indéterminés ; ce n'est pas lorsqu'on est encore en aussi grande divergence sur le classement chronologique des deniers de système artésien, qu'il faut montrer une grande assurance de ne pas se tromper.

On n'invoque rien de nouveau en faveur de l'attribution à Lille des artésiens portant le nom de *Simon*. Leur type principal n'est pas devenu plus semblable à la fleur de lis simple et héraldique de cette ville ; leur physionomie n'est pas moins étrangère à celle des monnaies de Lille ; leur

style n'est pas moins identique à celui des petits deniers frappés en Artois ; cette province n'est pas moins celle où les deniers du monétaire Simon se retrouvent en plus grand nombre, en quantité considérable. Quant à l'attribution spéciale de ceux dont les deux lettres liées M E, composent le type, ce n'est pas quand on veut établir que les lettres O M, ou S M, ou S E, etc., indiquent la ville de Saint-Omer, ou quand on reconnaît la vogue du *système énigmatique* et du *genre rébus*, en Artois, que l'on doit s'étonner qu'elle ait été proposée. Selon ce système, la *médiante* et la *lettre extrême* y seraient réunies, ou mieux, il s'y trouverait la syllabe finale du nom de Saint-Omer.

Le type principal des deniers émis par le monétaire *Simon*, a bien plus d'analogie avec celui des monnaies du Ponthieu qu'avec tout autre. Son inspiration ne serait-elle pas dans ce pays ? Une circonstance est bien favorable à ce point de vue. En 1187, existaient à Abbeville deux branches d'une famille monétaire, représentées par Godin et Baudouin son fils, et par Simon et ses enfants. Le monnayage du Ponthieu n'était sans doute pas assez considérable pour occuper tous les membres de cette famille. Godin, l'aîné des deux frères, signe des monnaies d'Abbeville (1) ; Simon, le plus jeune, n'appose pas son nom sur ces monnaies. Un Simon associe le sien à celui du comte Philippe, sur un grand denier dont le lieu de fabrication n'est pas déterminé. Le monétaire du comte de Flandre ne

(1) *Essai historique sur les monnaies des comtes de Ponthieu*, par M. L. DESCHAMPS DE PAS, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*.

serait-il pas le frère de Godin? Les circonstances de temps, de lieu et de types sont favorables à cette supposition. En quittant le Ponthieu, Simon aurait emporté le souvenir du type monétaire abbevillois; il l'aurait rappelé sur les artésiens de la capitale de l'Artois. A l'imitation de son frère, il aurait signé les monnaies, et cela peut-être durant la longue absence du comte Philippe d'Alsace.

La grande question d'ancienneté relative entre les petits deniers, soit muets, soit semi-anonymes, soit inscrits de légendes, ne paraît pas devoir être résolue de sitôt, malgré les renseignements précieux fournis par la numismatique audomaroise. Les causes en sont l'antériorité que l'on semble continuer à attribuer aux sujets des sceaux sur les types des monnaies, et la signification erronée d'époques qu'on attache quelquefois encore aux formes de la croix. Je ne reviendrai pas sur ce sujet, suffisamment traité par moi dans la Revue belge (1). Je me bornerai à exprimer mon étonnement, qu'en présence de la marche progressive ordinaire, reconnue sur les monnaies du Brabant, on persiste à faire de la Flandre une exception unique.

On ne conteste plus l'existence des forges monétaires à Saint-Omer, dès le commencement du XII<sup>e</sup> siècle, au moins. Il n'est pas possible de méconnaître le privilège de frapper monnaie en leur nom, accordé aux bourgeois de Saint-Omer, en 1127, et conservé durant un peu plus d'une année; on a des deniers abondants et variés qui assurent la non-interruption de la fabrication audomaroise, indépendamment de ceux du roi Philippe Auguste. Il est

(1) 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 49.

done rigoureusement indispensable de chercher les types monétaires, existants avant, pendant et après la concession du privilège fait aux bourgeois de Saint-Omer.

Le style du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, à Saint-Omer, est parfaitement connu et déterminé par les n<sup>os</sup> 7 et 9 de ma Notice sur quelques monnaies frappées à Saint-Omer ; il l'est encore au moyen des artésiens publiés par M. Jonnaert (1), et par le n<sup>o</sup> 7 (6 du texte) des observations de M. Serrure. En remontant, le style de la fin et du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, à Saint-Omer, est signalé dans la notice de M. Serrure, par ses n<sup>os</sup> 6, 7 et 8 ; tout cela indépendamment des adjonctions qu'il faut y faire, et sans tenir compte des rectifications indispensables. Parmi ces pièces, on intercale tant mal que bien, des artésiens muets et d'autres épigraphiques (2), portant les uns et les autres, une tête épiscopale, reconnaissable au fanon qui pend derrière sa coiffure. Ces artésiens qui conservent la tradition de la tête patronale, posée sur le grand denier de Saint-Omer, et manifestent le type le plus ordinaire de cette ville, remontent sans doute, les uns ou les autres, au commencement du XII<sup>e</sup> siècle ; mais la pièce muette sur laquelle M. Serrure reconnaît, comme M. Rouyer et moi, une figure de mayeur debout, n'a de place marquée nulle part, si on lui refuse celle que je lui ai donnée. Ses types et ceux d'un petit denier nouvellement entré dans ma collection, qui ne différencie que par l'existence de deux per-

(1) *Revue numismatique belge*, t. VI, pl. XI.

(2) Les caractères archéologiques des artésiens de Saint-Omer, accusent la frappe de deniers muets et semi-muets, durant une certaine période de temps.

sonnages au lieu d'un et par le cantonnement d'un S, entre chaque branche de la croix, sont parfaitement convenables à l'époque où les bourgeois de Saint-Omer purent frapper monnaie à leur profit. L'échevinage de Saint-Omer eut longtemps deux mayeurs à sa tête ; le scel communal qui les représente, est le plus ancien connu de cette ville, où la communauté bourgeoise existait dès le milieu du xi<sup>e</sup> siècle ; ce scel fut remplacé par un autre au milieu du xiii<sup>e</sup> siècle.

Le n<sup>o</sup> 2, de ma planche, reproduit une pièce déjà ballottée entre plusieurs localités monétaires. Malgré l'acquiescement de M. Serrure, à son classement à Saint-Omer, je crois devoir la retirer du nombre des monnaies audomaroises. Ce petit denier n'a pas le style de ceux de Saint-Omer ; le reporter au xiii<sup>e</sup> siècle, pour cette ville surtout, est impossible, en présence des deniers connus de cette époque ; Saint-Omer n'est pas la seule ville à laquelle le type des deux crosses convienne.

Mes n<sup>os</sup> 5, 6, 7, 8 et 9, ne sont pas contestés. Le dissentiment sur le temps de l'émission du n<sup>o</sup> 8, est trop peu important pour nous arrêter. Les caractères du denier analogue appartenant à M. Dewismes, et dont les légendes sont autres qu'on ne l'a dit, le classent de la fin du douzième siècle au commencement du treizième. Quant aux deux numéros suivants, le premier subira la fortune du second, dont je m'occuperai ci-après ; en attendant je le maintiens à l'époque du comte d'Artois, Robert I<sup>er</sup>.

Maintenant, viennent mes n<sup>os</sup> 12 et 15. Je ne les livre pas au bras séculier ; si je les retire de la riche série audomaroise, ce n'est pas que je récuse, comme je l'avais fait

d'abord, la pensée de l'interprétation siglique de toute la légende ; il serait téméraire en ce moment de se prononcer touchant son impossibilité ; le moyen âge ne nous a pas laissé pénétrer encore tous ses secrets. Cette interprétation, d'abord entièrement repoussée, est maintenant acceptée dans la limite tout arbitraire de trois mots. Si je les retire, c'est parce que je reviens à ma première idée de les attacher à la numismatique de Béthune ; leur véritable analogie est là (1). Le retrait de ces petits deniers laisse dans la numismatique audomaroise un vide qu'il faudra combler, soit avec des monnaies déjà éditées, soit avec d'autres encore inclassées. La fabrique monétaire de Saint-Omer, si active, ne fut sans doute pas fermée avant celle d'Arras ; l'époque de Mahaut, comtesse d'Artois, doit y être représentée.

#### LES DENIERS ÉDITÉS AILLEURS.

Une crosse seule dans le champ d'une monnaie, n'a aucune raison d'être pour la ville de Saint-Omer ; le style du denier qui la porte (2), n'est pas plus que mon n° 2, convenable à cette ville. Ensemble ou séparément ils appartiennent sans doute à une ville épiscopale.

Les deux petits deniers artésiens publiés par M. Jonnaert, ne laissent aucun doute (3) ; ils sont certainement de Saint-Omer. La même certitude n'existe pas pour l'artésien,

(1) Les uns voudraient y lire *Saint-Venant* ; les autres ne seraient pas surpris qu'on y trouvât *Vedaste*.

(2) Voir la *Revue numismatique belge*, 2<sup>e</sup> série, t. IV, p. 81, pl. IX, n° 13.

(3) *Ib.*, t. VI, p. 583, pl. XI, nos 2, 4.

n° 158, des planches de M. Gaillard ; elle existe encore moins pour le n° 156.

LES DENIERS PUBLIÉS PAR M. SERRURE (1).

Pour parler du grand denier, n° 2, de la planche de M. C. A. Serrure, il faudrait qu'il fût compréhensible. Sa ressemblance avec les numéros qui le suivent, ne saute pas aux yeux. Sa légende est éminemment énigmatique. Avant de me prononcer touchant l'interprétation des SM, des SE, des OE, des OM, je veux avoir plus de documents que ceux fournis jusqu'à ce jour. Ces lettres pourraient signaler la ville de Saint-Omer autrement qu'on l'a dit. Il faut du temps pour s'accoutumer à l'idée de voir le nom d'une ville, indiqué par ses deux lettres extrêmes, ou par ses médiennes, ou par deux consonnes seulement. Cette idée est bien plus hardie, et bien moins naturelle, que celle de voir des initiales dans les lettres *inassemblables* d'une légende, lorsqu'on a de nombreux exemples de l'usage des sigles dans le pays.

J'ai exprimé, depuis un assez long temps déjà, la pensée de rattacher à Saint-Omer, les artésiens n° 5 et 4, peu rares dans les collections (2) et dont je possède un exemplaire. Le *fanon* ou *pendant* qui accompagne la tête du saint ou selon l'expression consacrée: *le chef de Saint-Omer*, a été pris pour une mèche de cheveux. La coiffure ressemble plus à celle de la tête du grand denier de Saint-Omer, que l'es-

(1) Je suis les numéros de la planche et non ceux du texte.

(2) Voir le n° 9 de la pl. VIII de la *Revue numismatique française* de 1842.

pièce de mitre, qu'avec un peu d'attention on reconnaît sur les pièces représentées par mes n<sup>os</sup> 5 et 6. Les deniers 3 et 4 de M. Serrure sont, à mon avis, d'une grande ancienneté relative, et, dût-on encore m'accuser d'une faute, peu grave sans doute, puisqu'on la commet soi-même avec quelque complaisance, je les range parmi les plus anciennes du système artésien, sorties des forges audomaroises.

Le type de la tête de profil et de l'épée avait une certaine vogue au moyen âge ; il paraît avoir persisté durant un certain temps. C'est encore l'un de ceux qui ne se spécialisent rigoureusement nulle part. Le denier reproduit par le n<sup>o</sup> 5, de la planche de M. Serrure, qui montre ce type, n'a pas les lettres de la légende de l'avvers entièrement posées comme celles d'un exemplaire de mon cabinet. La calotte de fer et le *nasal* sont très-distincts sur mon denier. Ma longue hésitation pour donner cet artésien à la ville de Saint-Omer, pourrait bien cesser par suite de la comparaison de l'exemplaire édité avec le mien.

Le personnage à tête ronde ou nimbée du n<sup>o</sup> 6, de M. Serrure, est assis sur une de ces *chaires* ornées du moyen âge. C'est encore un type nouveau que l'on accorde à la ville de Saint-Omer, malgré son abondance typique, malgré la pauvreté de quelques villes monétaires et d'Arras surtout. La légende du revers ne semble pas permettre le refus. Ériger en principe audomarois et artésien, une interversion, une transposition des lettres des légendes, me paraît peu convenable ; il y aurait en cela *désordre et confusion*, bien plutôt que *rébus* et que véritable *énigme*. Je m'abstiens, quant à présent, de me prononcer entre M. Serrure et moi, pour l'interprétation absolue des lettres posées

dans l'emplacement des légendes. Une troisième manière de voir, une révolution véritable sortira peut-être de cette observation de M. Lelewel, généralisée avec justesse à tous les Pays-Bas anciens, que le C, le E, le S, le T, sont souvent posés en dehors des légendes <sup>(1)</sup>. En y ajoutant le V ou A, le O, le W ou le Ω gothique, confondu souvent avec l'E lunulaire, oubliés par le docte Polonais, on a la collection des lettres alphabétiques ressemblant à d'anciennes figures symboliques de la Gaule belge.

L'analogie du n° 7 de M. Serrure avec le même numéro de ma notice, n'est pas contestable. Il est bon de ne pas perdre de vue la concurrence de deux formes de croix sur ce denier ; il y a là matière à réflexions.

Le n° 8 reproduit un petit denier, au nom et à l'effigie de saint Pierre. L'importance de ce saint, patron primitif de l'abbaye de Saint-Bertin, diminua, au fur et à mesure que grandit celle du saint dont cette abbaye prit le nom ; au XII<sup>e</sup> siècle, elle était presque annihilée. Saint Pierre n'eut jamais d'invocation bien particulière dans la ville de Saint-Omer, et son effigie n'aurait aucune raison particulière d'être sur les monnaies de cette ville. Quant aux moines de Saint-Bertin, ils cherchaient trop à mettre en évidence leur saint fondateur, pour avoir placé une autre effigie que la sienne sur les monnaies, s'ils s'étaient cru le droit d'en fabriquer, ou si leurs puissants chefs s'étaient arrogé ce privilège. A ce propos, il me paraît utile de faire connaître un dire d'Iperius. Godescalque, prieur de l'abbaye, sous Gilbert, abbé, de 1246 à 1264, s'était fait un parti puissant

(1) *Revue numismatique belge*, t. II, p. 509.

parmi les moines; il se permit d'outrager son chef, connu sous le nom d'*abbé d'or*. Parmi les reproches qu'il lui adressait, était celui d'être un *faux monnayeur*.

DENIERS DE 55 CENTIGRAMMES, AU NOM DE ROBERT.

Les deux attributions nouvelles des deniers classés par moi à Robert II, comte d'Artois, montrent l'incertitude dans laquelle on plane, dès l'instant où l'on méconnaît les vrais principes archéologiques. Ces deniers sont promenés de siècle en siècle. La proposition insérée dans le dernier numéro de la Revue, tout inacceptable qu'elle soit, a du moins pour elle, de rapprocher leur caractère archéologique de la période artistique à laquelle ils appartiennent. Hors de là, quelles invraisemblances, quelles impossibilités! Les seigneurs de Béthune, petits dynastes, dont les droits monétaires sont contestables, auraient une monnaie signée de leur nom, tandis que les comtes d'Artois leurs suzerains, dont les lettres monétaires existent, n'en auraient pas; ils auraient une monnaie supérieure en tout à celle des comtes de Flandre au XII<sup>e</sup> siècle, alors qu'ils en relevaient. Pour arriver à ce résultat, il faut méconnaître la signification claire et précise d'une légende; le mot *vedaste* n'est plus l'indication du lieu monétaire, il exprime les droits d'*avouerie* des seigneurs de Béthune sur Arras. On met ces idées sous l'abri d'une prétendue diminution *progressive* de grandeur dans les monnaies, qui fait arriver celles portant le nom de *Robert*, justement au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, époque du règne des petits deniers de système artésien. L'attribution dont il s'agit, est trop peu appuyée pour qu'il soit nécessaire de faire remarquer que l'accord

de types invoqué, est interverti ; que la *filiation* devient la *paternité* et *vice versa*.

*Le décroissement des modules*, entre les années 768 et 1270, qui, selon l'auteur de l'attribution aux seigneurs de Béthune, aurait affecté graduellement l'ancienne Belgique, eût été bien plus rapide dans la pensée de M. C. A. Serure. Pour attribuer, comme il le fait, aux Robert I et II, de Flandre, les deniers en question, il faut, en un demi-siècle, faire rétrécir les monnaies de 20 à 15 millimètres, et les faire déchoir de 80 à 55 centigrammes (1). Le décroissement des modules qu'auraient subi la Flandre et l'Artois, se serait arrêté aux limites de cette dernière province. En admettant que les découvertes nouvelles rendent son principe indubitable pour l'est des anciens Pays-Bas, pour les provinces relevant de l'Empire, on ne peut l'admettre, dans la progression indiquée, pour les contrées situées à l'ouest de la Flandre, et placées comme elle, sous la suzeraineté de la France. A Boulogne, les grands deniers existaient au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle ; à Saint-Pol, au XII<sup>e</sup> siècle, les deniers étaient grands et pesants, et leur affaiblissement au XIII<sup>e</sup> n'est pas important ; le Ponthieu, dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, avait des deniers forts, et il les a peu affaiblis ; les deniers de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et du commencement du XIV<sup>e</sup> à Fauquembergues, pesaient de 50 à 55 centigrammes, accord remarquable de poids entre eux et les deniers au nom de Robert.

(1) Le denier de la collection de M. Dewismes certifie le poids de 80 centigrammes et la dimension de 20 millimètres attribués aux monnaies données aux Baudouin IV et V de Flandre. Le grand denier de Saint-Omer a aussi 20 millimètres, mais il pèse 118 centigrammes.

Laissons le décroissement des modules et examinons l'analogie signalée, de style et de types, entre les deniers de 55 centigrammes et ceux de 80. J'ai sous les yeux des exemplaires de ces divers deniers, et je puis assurer que la dissemblance indiquée par les dessins des planches II et III, de l'ouvrage de M. Gaillard, et ceux de la planche V, de l'histoire monétaire d'Artois, est encore beaucoup plus sensible sur les pièces elles-mêmes, qu'il est bien nécessaire de voir en nature. J'ajoute qu'il existe une dissemblance aussi considérable entre le grand denier de Saint-Omer de ma collection, et ceux au nom de Robert. L'analogie de fabrique et de sujets typiques de ces derniers, se rencontre au contraire dans les petites monnaies artésiennes du XIII<sup>e</sup> siècle; elle est presque parfaite avec celles de la ville de Saint-Omer.

Une distraction seule a pu faire répudier pour le XIII<sup>e</sup> siècle la forme du D, des légendes des deniers au nom de Robert; cette forme appartient à l'alphabet dit gothique, et a duré aussi longtemps que lui. Au XIII<sup>e</sup> siècle, elle était de l'emploi le plus ordinaire en Artois, comme partout ailleurs. On la voit sur le seel communal de Saint-Omer, exécuté au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle; on la voit de même dans les inscriptions du même temps, des dalles qui formaient le pavé de l'église Notre-Dame à Saint-Omer (1). Ces exemples pris entre mille, suffisent sans doute.

La légende *Ego sum de Roberti*, appartient à l'époque où

(1) *Notice historique et archéologique sur les dalles sculptées*, par ALEXANDRE HERMAND, t. V, des *Mémoires de la Société de la Morinie*; atlas.

la particule *De*, dans les inscriptions latines, est en vogue sur les sceaux, c'est-à-dire au XIII<sup>e</sup> siècle. Toutes les légendes des deniers de 55 centig. ne sont pas en langue savante; le mot *vedaste* associé à celui *Robert* est comme lui, bien plus français que latin (1); ensemble ils sont du temps où la langue vulgaire était parfois employée dans les légendes monétaires. Robert II, d'Artois, a mis sur ses deniers de la seigneurie de *Mehun*, tantôt des légendes françaises, tantôt des légendes latines. Au XI<sup>e</sup> siècle, ce n'est pas *vedaste* qu'on aurait inscrit sur les monnaies, pour indiquer le lieu où était l'abbaye de Saint-Vaast, mais bien *Nobiliacum*; une bulle papale de l'année 1152, dit encore : *abbas vero de Nobiliaco* (2). Le prétendu monogramme de l'un des deniers au nom de Robert, est une croix historiée, variété de toutes celles employées au XIII<sup>e</sup> siècle, dans la province d'Artois.

Sous l'empire des préoccupations qui avaient fait méconnaître les deniers de Saint-Omer des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, j'aurais à peu près compris les opinions que je combats; maintenant il est impossible de ne pas reconnaître aux deniers de 55 centigrammes, le cachet du XIII<sup>e</sup> siècle, en Artois. A l'appui des caractères archéologiques, j'invoque d'autres preuves de la bonté de mon classement. Selon les lettres monétaires de Robert II, d'Artois, de l'année 1286, les artésiens de ce prince devaient valoir un parisis; ils devaient porter son nom et son *ensaigne* (3). Pour valoir un parisis, les artésiens, malgré leur pureté de métal, ont dû être

(1) Cette observation m'avait d'abord échappé.

(2) *LOCRIUS*.

(3) *Histoire monétaire d'Artois*, p. 280, et pièces justificatives.

agrandis (1); le nom de Robert est sur les deniers dont il s'agit; quant au mot *ensaigne*, il ne veut pas dire *armoiries*, il signifie tout simplement *marque, type*. Les mots *deniers de nouvelle ensengue*, dans un accord monétaire, fait en 1299, entre Robert de Béthune, comte de Flandre, et Jean II, duc de Brabant, le disent positivement. Ce qui prouve l'exécution de l'ordonnance de 1286, ce ne sont pas seulement les deniers qui ont les caractères distinctifs exigés, mais c'est encore la lettre adressée par le roi Philippe le Bel, à la comtesse d'Artois, Mahaut. La réformation de la monnaie d'Artois, qui y est ordonnée, fut exécutée, comme le témoignent les petits deniers de Mahaut; l'innovation d'insérer son nom, faite par Robert II, fut conservée par sa fille.

Les deniers d'Artois, de 55 centigrammes environ, forment une jolie et nombreuse famille, que je ferai connaître un jour dans sa totalité. Ils sont la conséquence de la volonté exprimée par le comte Robert II, de défendre dans ses États, le cours de toute autre monnaie que la sienne, excepté celle du roi de France; ils sont la conséquence, dans leurs variétés, du privilège accordé à Bertrand de Creuze, son monétaire, d'*ouvrer là où il li plaira en toutes les boines viles d'Artois*; ils sont la conséquence encore de l'esprit d'imitation, si fréquemment démontré en numismatique.

Trois opinions seulement se sont encore manifestées à l'occasion des deniers au nom de *Robert*; une quatrième surtout paraît inévitable. Elle sera la conséquence de la pensée de voir dans le *Philipus* des légendes de quelques arté-

(1) La comtesse de Flandre Marguerite venait, de son côté, d'agrandir les monnaies de Flandre.

siens, de villes différentes, un nom de *monétaire*, malgré l'inscription *Philipus comes*, associée à celle *Simon fecit*, sur un grand denier; malgré la légende *Ph. comes*, d'un artésien de Gand, qui n'a permis l'insertion du titre de *comte*, qu'à la condition de ne placer que les deux lettres initiales du nom personnel.

Dans la famille des deniers d'environ 55 centigrammes, on remarque un petit groupe composé, jusqu'à ce jour, de trois monnaies variées, dont l'aspect est charmant, et telles que le xiii<sup>e</sup> siècle, et le commencement du xiv<sup>e</sup> ont pu seuls les produire. Une main bénissante, accostée parfois de l'*alpha* et de l'*oméga*, forme le type commun entre les deniers de ce groupe; la croix et les ornements des revers, dans leurs variétés même, sont analogues à ceux des pièces au nom de Robert. L'ancienneté relative de ces trois monnaies me semble indiquée par leurs légendes. La plus ancienne sans doute, est celle sur laquelle je lis *destera benedicat*, et qui ainsi est muette malgré son inscription (1); la seconde est probablement celle qui conserve le mot *destera...* (*destera sum*, peut-être), et montre au revers le nom Robert (*Roberti*) (2); la troisième doit être celle sur laquelle le *destera* est retranché; ses deux légendes liées, donnent *monetas Baldeuin*, elles montrent l'alliance, si caractéristique du latin et de la langue vulgaire (3).

(1) Ma collection et celle de M. Dewismes. Je ne crois pas devoir faire *Benedictus* (Benoît, nom d'homme), avec les quatre lettres du revers.

(2) Musée de la ville de Saint-Omer.

(3) Cette pièce du Musée d'Amiens a été publiée d'abord par M. RIGOLLON, puis par M. LELEWEL, pl. IX, n<sup>o</sup> 15, de la *Numismatique du moyen âge*.

La main bénissante est un sujet tout ecclésiastique, sans doute, et ne paraît convenir dans notre pays qu'à des dignitaires du clergé (1). Les chronologies des évêques et des abbés se prêtent mal au classement des deniers qui la portent. Je livre ces monnaies extrêmement intéressantes à l'étude et à la sagacité de mes confrères en numismatique.

ALEX. HERMAND.

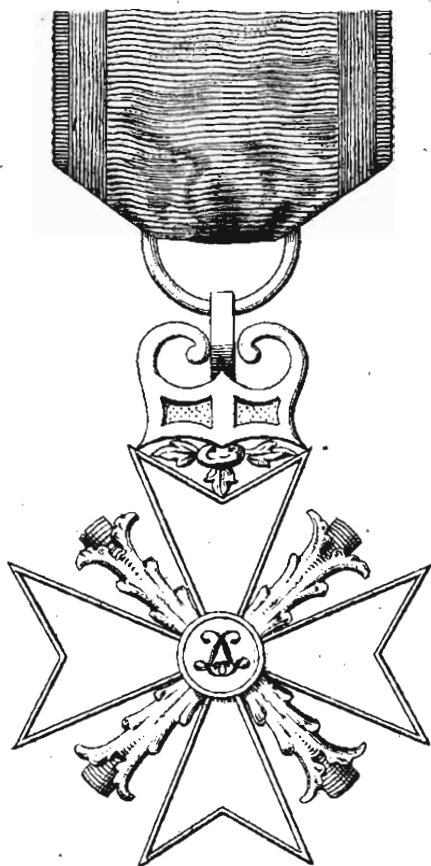
(1) En Espagne, au XIII<sup>e</sup> siècle, selon Ramon Muntaner (Bucher, t. V), les rois, les reines et les princes bénissaient constamment leurs sujets ou leurs vassaux.

---

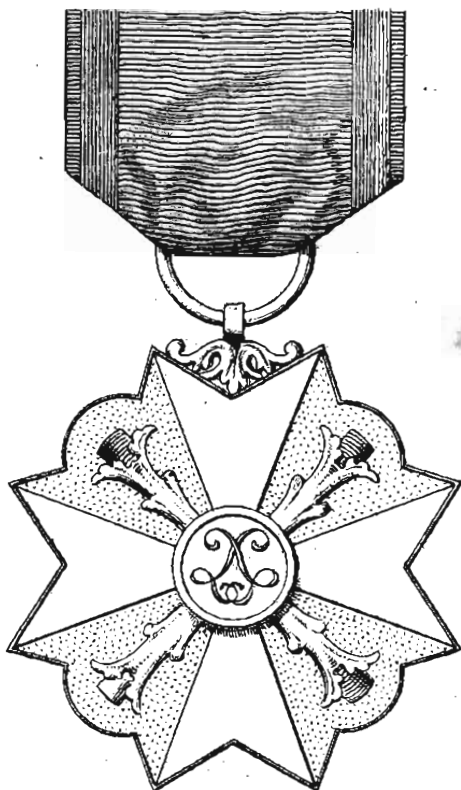
Nous regrettons vivement que notre honorable collaborateur ait cru voir, encore une fois, dans l'article d'un des directeurs de la *Revue*, M. Ch. Piot, un parti pris de le contredire — *un mauvais vouloir* comme il le dit. — En combattant l'attribution que M. Hermand avait proposée des deniers de *Robert* au comte d'Artois de ce nom, M. Piot n'a eu en vue que de faire prévaloir ce qu'il regarde comme la vérité, et cela franchement, loyalement, sans arrière-pensée. Dans la paisible science que nous cultivons, on peut différer d'opinion et se tendre amicalement la main.

R. Cu.

1.



2.



1.



A.

2.



A.

3.



A.